

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008

L'an deux mille huit et le vendredi 27 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.
Présents :

Mesdames Laurence CLOT, Laurence COSTA, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Gisèle VINCENT, Maryline WAGNER.

Messieurs Yves CHAVE, Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, André OEIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Bruno VIALATTE.

Absents excusés :

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Laurence COSTA.

Pouvoir a été donné par Monsieur Gilles REYNAUD à Monsieur Bruno VIALATTE.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2008 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 21 septembre 2008. Conformément à l'arrêté préfectoral n°08-2548 du 13 juin 2008 fixant le nombre des délégués et suppléants pour les élections des Sénateurs du 21 septembre 2008, il y a donc lieu d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Le Maire précise que cette élection se fera au scrutin majoritaire à 2 tours (majorité absolue au 1er tour et relative au 2ème tour). Monsieur le Maire demande que les conseillers candidats se fassent connaître.

Elections des délégués : nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15, bulletin blanc : 0, suffrages exprimés : 15.

Messieurs Jean-Luc ZANON, Bruno VIALATTE et Madame Nicole VESSIERES ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués pour les élections sénatoriales du 21 septembre 2008.

Elections des suppléants : nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15, bulletin blanc : 0, suffrages exprimés : 15.

Messieurs André OEIL, Yves CHAVE et Madame Laurence CLOT ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés suppléants pour les élections sénatoriales du 21 septembre 2008.

ATTRIBUTION DE CHEQUES-DEJEUNERS A MONSIEUR STEPHANE VALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er juillet 2005, les agents municipaux bénéficient de titres-restaurant (chèques-déjeuners) d'une valeur faciale de 5 dont 2.50 sont à la charge de la commune.

Le Maire rappelle que Monsieur VALENTE Stéphane a été recruté depuis le 16 juin dernier à plein temps aux services techniques municipaux. Monsieur VALENTE étant soumis aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et par le décret n°88-145 du 15 février 1988, le Maire propose donc de lui attribuer, en fonction de son emploi du temps, 10 chèques-déjeuners par mois à compter de la paie de juillet 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à Monsieur VALENTE le bénéfice de 10 chèques-déjeuners par mois d'une valeur faciale de 5 dont 2.50 à la charge de la commune à partir de la paie de juillet 2008. Les crédits budgétaires seront prélevés sur le Budget Ville 2008 - section de fonctionnement - chapitres 012, charges de personnel 011, charges à caractère général.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne lecture des premières estimations du recensement de la population effectué en 2007. La Commune de LA COUCOURDE compte 918 habitants en 2007 (49,2 % d'hommes et 50,8 % de femmes) ; elle comptait 749 habitants en 1999 (49,7 % d'hommes et 50,3 % de femmes). Depuis 1999, la population a progressé de 22,6 % ce qui représente une augmentation de 169 habitants.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et les Conseillers-délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

1)Travaux extérieurs :

- Un audit sur les menuiseries de l'école maternelle a été demandé à l'entreprise CRESTON.

2)Communication :

- Le bulletin municipal de Juin 2008, réalisé par la commission Communication, a été distribué. Chaque foyer coucourdois en a reçu un exemplaire.

3)Bibliothèque :

- Pendant les mois de juillet et d'août, la bibliothèque municipale est ouverte au public les mercredis et vendredis de 18 à 20 heures.
- Le bibliobus de la Médiathèque départementale de Valence est passé le 16 juin. 358 titres ont été renouvelés.

4)Enseignement :

- Le dernier Conseil d'Ecole a eu lieu le 9 juin dernier. L'école de La Coucourde a accueilli 110 élèves en 2007/2008.
- Les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine sont de 111 enfants répartis en 5 classes (petite et moyenne sections à l'école maternelle, grande section et CP à Fondchaud / classe sud, CP et CE1 dans le bâtiment modulaire, CE1 et CE2 à Fondchaud / classe nord, CM1 et CM2 à Derbières). Les classes de CP et de CE1 seront scindés en 2 groupes.
- L'équipe pédagogique sera modifiée. Madame Christelle LESAGE, enseignante à Derbières, est mutée à Montélimar.
- La pose du double-vitrage des fenêtres de la classe nord de Fondchaud (côté cour) sera réalisée pendant les vacances d'été par l'entreprise FONTANA.
- Le 13 juin dernier, les élèves de CE1 ont reçu le prix du concours du SYPP auquel ils ont participé. Ils ont gagné un poste informatique et une imprimante pour avoir donné le nom de Triella à la mascotte du SYPP.
- Le 28 juin, a eu lieu la remise des dictionnaires offerts par la municipalité aux 14 élèves de CM2 qui feront leur rentrée en 6ème en septembre prochain et le Conseil Municipal présent, a répondu aux questions pertinentes des enfants sur le rôle et le fonctionnement d'un Conseil Municipal et d'une Commune.

5)Urbanisme (depuis le 6 juin 2008) :

- 4 permis de construire : 3 accordés déposés -1 en cours d'instruction.
- 5 déclarations préalables : 1 déposée -2 en cours d'instruction - 2 accordées.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à la Coucourde, le 27 juin 2008.

Le Maire

Jean-Luc ZANON